

MUESPACH-LE-HAUT

**Bulletin
d'informations
communales**

Décembre 2014



Jetée de fleurs

*Jetée de fleurs sur une jetée de lit
Jetée d'encre sur les mots de l'oubli
Jetée de graines pour de nouveaux semis
Dans la nature toute neuve
Du printemps de la vie.*

*Jetée de rêves dans l'obscurité de la nuit
De fantasmes jamais assouris
De mille bonheurs qui se sont enfuis,
En dépit de toutes nos tentatives
Nous ne rattrapons pas le temps perdu.*

*Comme un escargot dans sa coquille
Dans mon lit je me recroqueville
Je rentre aux tréfonds de moi-même,
Au coeur des sources suprêmes,
Où sommeillent de merveilleux poèmes.*

Jackie Béguin-Schratt

30 mai 2015
JOURNÉE CITOYENNE
à Muespach-le-Haut

Inscrivez-vous !!!

► **Le déroulement :**

- Information à la population avec fiche d'inscription : la fiche d'inscription précise les compétences particulières du bénévole, le type de chantier auquel il souhaite participer ainsi que le matériel et outillage qu'il peut éventuellement mettre à disposition de la collectivité. Des suggestions de chantiers peuvent également être faites.
- Exploitation des fiches d'inscription : sélection des chantiers retenus, désignation des chefs de chantiers, point sur les matériels et outillages nécessaires.
- Invitation à une réunion d'information : présentation des chantiers, finalisation de l'organisation.
- Journée de travail (matinée, après-midi ou journée entière). Repas de midi pris en commun

► **Une journée citoyenne pour :**

- Améliorer et embellir notre cadre de vie
- Permettre aux habitants de se retrouver
- Faire connaissance avec les nouveaux arrivés
- Reconnaître les compétences et capacités de tous, jeunes et moins jeunes
- Bénéficier de l'expérience et du savoir-faire des anciens
- Vivre un bon moment de convivialité
-

Lors de la journée citoyenne, les habitants volontaires, des enfants aux grands-parents, participent à des ateliers ayant pour objectif général d'améliorer notre cadre de vie. Il est possible de s'inscrire pour la journée entière ou une demi-journée seulement.

Différents chantiers peuvent être organisés : travaux de peinture, de rénovation, transformation, création d'espaces fleuris, aménagement ou réaménagement d'espaces, nettoyage, désherbage, etc.

Les volontaires peuvent eux-mêmes soumettre leurs propositions lors de leur inscription.

Notez la date !



Chers Muespachois

Chères Muespachaises du Haut

La traditionnelle réception du Nouvel An aura lieu le dimanche 11 janvier. Elle sera animée par la musique Concordia de Waldighoffen et débutera à 10 h.

Ce sera l'occasion de mettre à l'honneur les donateurs de sang, les quêteuses de la lutte contre le cancer, mais également un grand serviteur de la commune : Claude Hemmerlin.

Claude est entré au conseil municipal en 1977. En 1995, il a été élu adjoint au maire. Il fut un compagnon de route fidèle et exemplaire, ne comptant pas ses heures et ses présences sur les chantiers, aussi bien de la commune que de la CCIG lors des travaux d'assainissement dans notre commune. Il s'est investi 37 ans dans les affaires communales. Par arrêté préfectoral, il a été nommé adjoint honoraire de Muespach-le-Haut.

Avec le nouveau conseil municipal, nous avons, en juillet, visité les bâtiments communaux (1^{er} étage de la Mairie, presbytère, école) afin de constater l'état des lieux et découvrir leurs affectations actuelles. Ainsi, nous pouvions nous faire une idée de comment nous allons entretenir, pérenniser, affecter ces bâtiments dans le futur.

Depuis deux ans, le presbytère, bâtiment communal datant de 1892, est vide. Toutes les tentatives de location ont échoué, le bail ne pouvant être que précaire et deux pièces devant être mises à disposition du conseil de Fabrique de l'église.

Que faire ? L'idée géniale serait d'y transférer la mairie, tout en y laissant, bien sûr, cohabiter le conseil de Fabrique comme le prévoit le droit local. Depuis la création du lotissement Clos des vergers, l'accès par l'arrière du bâtiment a bien évolué, des parkings ont été créés par le lotisseur.

L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est le problème principal, aussi bien du point de vue technique que financier. Mais tout bâtiment recevant du public est obligé de se conformer à la loi.

Si cette solution est retenue par le conseil municipal, la mairie actuelle, qui a été acquise en 1985, serait de trop...

Il est à noter que l'étage n'a jamais été aménagé et est pour l'instant inhabitable. La vente à un tiers serait la solution idéale pour les finances de la commune.

Nous allons travailler sur le sujet, essayer de confectio-
nner un budget avec les éléments actuels et si le
projet s'avère viable, le déménagement pourrait être
entrevu pour la mi-2016.

Sachez que si le projet est retenu, c'est toujours avec
le même leitmotiv : pas d'augmentation des taxes
locales.

D'ailleurs si vous constatez que vous payez, éventuel-
lement, plus d'impôts, ce n'est pas la faute de la com-
mune, mais de notre CHER ÉTAT à Bercy qui, lui,
relève vos bases d'imposition.

La réforme territoriale et la nouvelle « grande
région » font couler beaucoup d'encre et les défilés
aux couleurs rouge et blanc se multiplient un peu
partout.

Lors du référendum d'avril 2013, notre commune a
voté pour le OUI. On s'était fait montrer du doigt,
car paraît-il on n'avait rien compris et on signait un
chèque en blanc aux Strasbourgeois...

Aujourd'hui, les mêmes veulent nous donner des
leçons et font mine d'oublier leur inaction et leur pas-
sivité à défendre le Conseil unique d'avril 2013.

Vouloir nous faire sonner le tocsin, pour qui ? Oui, le
tocsin sonnera sans doute bientôt pour certains.

Ceux qui resteront pourront voyager non pas jusqu'à
Strasbourg mais bien plus loin, Reims, Troyes, Metz,
Nancy, même jusqu'à Charleville-Mézières ; ne dit-
on pas que les voyages forment la jeunesse ?

Quelles économies et surtout quels résultats pouvons-
nous en tirer ?

J'espère et je souhaite de tout cœur que notre Alsace,
qui possède une plus-value reconnue chez nos voi-
sins allemands et suisses, grâce notamment au grand
nombre de nos concitoyens qui y exercent leurs talents,
grâce aux entreprises alsaciennes qui y exportent
leur savoir-faire, ne soit pas diluée dans cette gran-
de région que Paris nous a imposée, et avec laquelle
nous devons travailler... à moins qu'un jour ?

Meilleurs vœux en cette année 2015.

SANTÉ, JOIE et BONHEUR dans vos familles.

Votre Maire

André BOHRER

*Le maire, les adjoints,
les conseillers municipaux et
le personnel communal vous souhaitent à
tous une excellente année 2015,
riche en petits et grands bonheurs.*

Séance du 1^{er} septembre 2014

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme :

- Informatif déposé par maître Anne Schmitt, notaire à Ferrette, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 2 n° 171, d'une contenance de 479 m², 3 rue du bosquet à Muespach-le-Haut : terrain situé en zone Ub du PLU.
- Informatif déposé par maître Jean-Jacques Jehl, notaire à Saint-Louis, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 3 n° 9, d'une contenance de 865 m², 2 rue du vignoble à Muespach-le-Haut : terrain situé en zone Ub du PLU.
- Informatif déposé par maître Jean-Marc Lang, notaire à Saint-Louis, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 2 n° 337, d'une contenance de 728 m², 9 rue de la diligence à Muespach-le-Haut : terrain situé en zone Ub du PLU.

Déclarations préalables :

- Déposée par monsieur Guillaume Monna, domicilié 3 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut, pour une extension de bâtiment avec création de chaufferie : avis favorable.
- Déposée par monsieur Didier Carrey, domicilié 8 rue des jardiniers à Muespach-le-Haut, pour une division parcellaire du terrain cadastrée section 1 n° 329, 331, 333 et 335 en partie : avis défavorable. L'accès prévu est situé en zone non constructible et contraire au règlement.
- Déposée par Monsieur Jérôme Eberhart, domicilié 11 rue de la gare à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'un mur bahut : avis favorable.

Permis de construire :

- Modificatif déposé par le GAEC des prés, domicilié rue des prés pour une diminution des surfaces créées : avis favorable.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par maître Jean-Jacques Jehl, notaire à Saint-Louis, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 3 n° 9, d'une contenance de 865 m², 2 rue du vigno-

ble à Muespach-le-Haut à madame Christina Grütter, domiciliée Denkmalweg 15a à Lengnau (Suisse) : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

- Déposée par maître Anne Schmitt, notaire à Ferrette, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 2 n° 171, d'une contenance de 479 m², 3 rue du bosquet à Muespach-le-Haut à monsieur Joseph Riedle, domicilié 9 rue des Vosges à Saint-Louis: la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par maître Jean-Marc Lang, notaire à Saint-Louis, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 2 n° 337, d'une contenance de 728 m², 9 rue de la diligence à Muespach-le-Haut à monsieur et madame Pierrot Wendling, domiciliés 90 Grand-rue à Weislingen (Bas-Rhin) : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

► Attribution de subvention

Monsieur le maire indique aux membres du conseil qu'il a été destinataire d'une demande de subvention de la chorale des Chanteurs de l'amitié. Il rappelle que cette chorale intervient dans la vie du village notamment en animant des manifestations. Il propose donc de lui attribuer une subvention de 250 €.

Le conseil municipal approuve l'attribution de cette subvention.

► Achat de chaises pour la salle polyvalente

Monsieur le maire indique aux membres du conseil qu'il a fallu acheter 60 nouvelles chaises pour la salle polyvalente. Le montant de cet achat est de 3 946,80 € HT soit 4 736,16 € TTC. Il propose d'approuver la facture et d'inscrire la dépense en section d'investissement.

Le conseil municipal approuve cet achat.

Les travaux du conseil municipal

▶ **Contrôle des poteaux d'incendie : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre d'un groupement de commandes, la communauté de communes Ill et Gersbach a fait procéder au contrôle de tous les poteaux d'incendie de la commune. Le montant de cette dépense est de 1 028,83 € TTC. Monsieur le maire propose de l'inscrire en section de fonctionnement et d'autoriser monsieur Fernand Wieder, 1er adjoint au maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage.

Considérant l'économie réalisée en faisant réaliser le diagnostic des poteaux d'incendie dans le cadre d'un groupement de commande, le conseil donne son accord à la passation de cette convention de maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes Ill et Gersbach dans le cadre du contrôle des poteaux d'incendie.

▶ **Logement des professeurs des écoles : participation aux frais de chauffage et d'eau**

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que, jusqu'à présent et en vertu d'une délibération de 1983, les professeurs des écoles participaient au frais de chauffage de leur logement à hauteur de 12 %.

Cette clé de répartition n'étant plus adaptée et ne tenant compte que du seul poste chauffage, monsieur le maire propose d'y intégrer une participation aux frais d'eau potable et d'en modifier les taux.

Ainsi la quote-part chauffage représenterait 30 % du montant des factures annuelles et la quote-part eau 60 % du montant des factures annuelles.

Cette proposition a été soumise au directeur de l'école primaire, locataire du logement. Ce dernier a accepté la nouvelle clé de répartition.

Le conseil municipal approuve cette nouvelle clé de répartition qui s'appliquera dès la rentrée scolaire 2014/2015.

▶ **Reconduction de monsieur Philippe Doleczick en qualité de garde-chasse**

Monsieur le maire indique que Monsieur Georg Mackensen, adjudicataire du lot unique de la chasse communale a demandé la reconduction des fonctions de garde-

de-chasse privé de monsieur Philippe Doleczick, demeurant 27 rue de Bâle à 68480 Bouxwiller.

Le conseil émet un avis favorable à la reconduction de monsieur Philippe Doleczick en qualité de garde-chasse.

▶ **Rénovation du réseau des sous-préfectures : avis de la commune**

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que les régions Alsace et Lorraine ont été choisies pour expérimenter la rénovation du réseau des sous-préfectures. Dans le cas de l'arrondissement d'Altkirch, le gouvernement a fait le choix de maintenir la sous-préfecture d'Altkirch du fait des spécificités du territoire du Sundgau. La modification proposée est d'intégrer la commune de Bernwiller, actuellement située dans l'arrondissement de Thann, à l'arrondissement d'Altkirch. Cela porterait le nombre de communes de 111 à 112 et le nombre d'habitants de 68 728 à 69 732.

Monsieur le maire rappelle que l'avis de la commune est purement consultatif.

Le conseil municipal approuve cette modification.

▶ **État d'avancement du programme : « aménagement du calvaire »**

Monsieur le maire indique que ce dossier suit son cours : les travaux ont été commandés auprès des établissements Wadel pour la partie paysagère et Zanchetta pour le déplacement du calvaire. Il indique qu'il faudra encore déterminer le style d'aménagement et l'emplacement du calvaire.

▶ **État d'avancement du programme : « ancien dépôt des sapeurs-pompiers »**

Le dossier est en cours, les différents devis ont été examinés, particulièrement celui de la charpente où existait un écart de prix important. Après examen, cet écart s'explique par le type de tuiles utilisées. Dans le devis le moins cher, il s'agit de tuiles mécaniques alors que dans le second il s'agit de tuiles traditionnelles de type « Biberschwanz » qui nécessitent un lattage beaucoup plus conséquent, ce qui explique la différence de coût.

Monsieur Serge Springinsfeld rappelle qu'un riverain est prêt à céder gracieusement un stock de ces tuiles « Biberschwanz », ce qui pourrait encore faire baisser les

Les travaux du conseil municipal

coûts. Il est aussi signalé que l'amicale des sapeurs-pompiers interviendra sur les extérieurs à la fin de l'hiver.

Les entreprises retenues seront présentées lors du prochain conseil municipal.

► **État d'avancement du programme : « aménagement de l'entrée ouest »**

Monsieur le maire indique qu'une offre de maîtrise d'œuvre de la société Setui pour un montant de 3 000 € est parvenue en mairie. Monsieur le maire propose d'accepter l'offre et de l'imputer sur l'opération « aménagement de l'entrée ouest ».

► **Forêt communale : état prévisionnel des coupes de bois 2015**

De l'état prévisionnel des coupes de bois pour l'exercice 2015 que nous a fait parvenir l'ONF, il résulte que si les coupes devaient se réaliser de façon optimale, les dépenses brutes hors taxes se monteraient à 16 310 € pour des recettes brutes de 27 673 €. La recette nette serait donc de 4 759,00 €, après déduction des frais de débardage et des honoraires ONF. Cet état prévisionnel fait état pour 2015 de 592 m³ de bois à façonner.

Le conseil municipal approuve l'état prévisionnel tel que présenté.

► **Divers**

- Monsieur le maire engage le débat et pose la question de la pertinence de faire appel, année après année, aux employés saisonniers. Ce point devra à nouveau être débattu lors d'un prochain conseil municipal.
- Monsieur Philippe Boeglin indique, que dans le cadre des opérations de jumelage, une famille landaise recherche une famille d'accueil.
- Monsieur Philippe Boeglin indique que deux blocs de granit ont été laissés au bord du chemin vers le Césarhof. Il propose que ces blocs soient récupérés et réutilisés. Monsieur le maire indique qu'il s'agit de travaux de l'association foncière.
- Madame Sara Hemmerlin indique qu'un incident impliquant un exhibitionniste a été signalé aux alentours des courts de tennis.
- Madame Fabienne Rey demande si le problème de la résine de la coursive de la salle polyvalente sera bientôt résolu. Elle signale en outre que de nombreux jeunes roulent à vélo sur cette coursive et s'amuse à freiner brutalement, laissant ainsi des traces de gomme sur le revêtement. Elle indique aussi que le nettoyage de la cuisine de la salle polyvalente est programmé le samedi 18 octobre 2014 à 8 heures 30.
- Monsieur Jean-Paul Groeppelin demande où en est le projet d'implantation d'une œuvre d'art sur le ban de la commune. Monsieur le maire répond que ce dossier est toujours en cours et qu'il reste à déterminer l'emplacement de cette œuvre.



Séance du 29 septembre 2014

► Urbanisme

Déclarations préalables :

- Déposée par monsieur Joao Almeida, domicilié 7 rue de la diligence à Muespach-le-Haut, pour un ravalement de façades : avis favorable.
- Déposée par monsieur Didier Carrey, domicilié 8 rue des jardiniers à Muespach-le-Haut, pour une division parcellaire du terrain cadastrée section 1 n° 329, 331, 333 et 335 en partie. Les accès et viabilités se feront par la rue des jardiniers : avis favorable.
- Déposée par madame Nadine Runser, domiciliée 60 rue du ruisseau à Muespach-le-Haut, pour la mise en place d'un abri de jardin au 40 rue de Bâle : avis favorable.
- Déposée par monsieur Gilles Wofner, domicilié 33 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, pour la création d'une piscine: avis favorable.
- Déposée par monsieur Gilles Wofner, domicilié 33 rue Saint-Georges à Muespach-le-Haut, pour la création d'un local technique: avis favorable.
- Déposée par monsieur Fernand Wieder, domicilié 3 rue de Bâle à Muespach-le-Haut, pour un ravalement de façades: avis favorable.

► Avant-projet : aménagement de l'entrée ouest de l'agglomération

Monsieur le maire présente un avant-projet sommaire d'un aménagement possible de l'entrée ouest de l'agglomération. La proposition est de réduire la voie de circulation par la pose d'éléments fixes avec une signalétique adaptée indiquant quel véhicule a la priorité.

Monsieur le maire indique qu'il doit se rendre à l'unité routière d'Altkirch et qu'il abordera ce projet avec monsieur Grienenberger, responsable de l'unité routière.

► Rénovation de l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers : choix des entreprises et lancement des travaux.

Monsieur Serge Springinsfeld fait un rapide point sur

l'opération et indique qu'il serait plus judicieux de procéder au changement complet des tuiles et non à un changement partiel.

Il est aussi demandé de faire établir un devis par les services d'ERDF pour la pose d'un coffret et d'un compteur.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal d'octobre.

► Désignation des délégués communaux auprès de la commission consultative de la chasse communale

Monsieur le maire indique qu'il convient de créer la commission consultative de la chasse communale. Cette dernière donnera un avis sur la fixation et la contenance du lot de chasse communal, le renouvellement du droit de chasse au profit du locataire en place selon la procédure du gré à gré, le choix du mode de location, l'agrément des candidatures et, de manière plus générale, étudiera toutes les questions pour lesquelles le maire souhaite recueillir un avis dans le domaine de la chasse.

Le conseil désigne les délégués suivants auprès de cette commission :

- Monsieur André Bohrer, Maire, Président de la Commission
- Monsieur Fernand Wieder,
- Monsieur Jean-Paul Groeppelin,

► Avenir des employés saisonniers

Monsieur le maire indique que depuis 2013, la commune emploie chaque été des employés saisonniers. Il souhaite faire un point sur l'utilité et le coût de ce système parce qu'il s'avère qu'il n'est pas aussi productif qu'il devrait l'être. Il propose de mettre fin au recrutement systématique de tous les jeunes qui postulent à un emploi d'été et de n'utiliser ce dispositif qu'en cas de besoin.

► **Projet de constitution d'une association syndicale autorisée (ASA) pour la création d'une desserte forestière**

Monsieur le maire porte à la connaissance des membres du conseil le projet de création d'une association syndicale autorisée (ASA) sur des parcelles forestières avec pour objectif de créer une desserte forestière qui permettrait de désenclaver ces parcelles. L'initiative de ce projet revient à monsieur Didier Waldt.

Monsieur le maire indique que l'association syndicale autorisée est créée par le préfet après enquête publique sur demande des propriétaires, des collectivités locales ou de l'État. L'association créée est alors un établissement public à caractère administratif avec des actes soumis au contrôle de légalité et elle est dotée d'un comptable public.

La commune fournira la liste des propriétaires forestiers du secteur concerné par ce projet.

► **Divers**

► Monsieur Fernand Wieder fait un compte rendu de la journée « portes ouvertes » du Roggenberg. Organisée par le syndicat mixte du Sundgau, elle avait pour thème

la souffrance psychologique.

► Monsieur Fernand Wieder fait un compte rendu de la réunion du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin. Il indique qu'en raison de l'ouverture à la concurrence des fournitures d'énergie, imposée par la commission européenne, il faudra soumettre les contrats de fourniture d'énergie aux règles des marchés publics et donc à un appel d'offre. Il propose que ces nouvelles dispositions fassent l'objet d'une information que pourrait organiser la communauté de communes Ill et Gersbach.

► Madame Fabienne Rey indique que les portes de la salle polyvalente auraient besoin d'être révisées. Un point sera fait sur l'état de ces portes et il conviendra alors de rechercher une entreprise. Elle rappelle que le problème du revêtement de la coursive n'est toujours pas résolu.

► Monsieur Jean-Paul Groeppelin demande s'il existe, sur la commune, un arrêté anti bruit. Il est répondu que des recherches seront entreprises afin de déterminer si un arrêté a été pris ou non.

► Monsieur Jean-Paul Groeppelin, rejoint par monsieur Stéphane Niglis, estime que les sites de dépôts de déchets verts auraient dû être maintenus dans les communes.



Séance du 27 octobre 2014

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme :

- Informatif déposé par maître Jean-Jacques Jehl, notaire à Saint-Louis, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 351, d'une contenance de 1 372 m², 2 rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut : terrain situé en zone Ua du PLU et grevé d'un emplacement réservé n° 1. La commune souhaite acquérir l'emprise nécessaire à la réalisation d'un trottoir.
- Informatif déposé par maître Jean-Jacques Lang, notaire à Saint-Louis, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 3 n° 385, d'une contenance de 540 m², 8 rue du bélier à Muespach-le-Haut : terrain situé en zone Ub du PLU.
- Informatif déposé par maître Jean-Louis Collinet, notaire à Riedisheim, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 7 n° 42, d'une contenance de 3 425 m², « Krumme Jurcheten » à Muespach-le-Haut : terrain bâti d'un ancien blockhaus situé en zone Aa du PLU et dans le périmètre de protection éloignée du captage d'eau potable.
- Informatif déposé par maître Christine Klein, notaire à Sierentz, pour la vente d'un appartement sur la parcelle bâtie cadastrée section 3 n° 347, 380 et 383, d'une contenance de 2 319 m², rue de la vallée à Muespach-le-Haut : terrain situé en zone Ub du PLU.

► Déclarations préalables :

- Déposée par madame Céline Sadi, domiciliée 23 rue de Vallauris à Burnhaupt-le-Bas, pour une division parcellaire de la parcelle cadastrée section 1 n° 351, d'une contenance de 1 372 m² et grevée d'un emplacement réservé : la commune souhaite acquérir l'emprise nécessaire à la réalisation d'un trottoir.
- Déposée par monsieur Thomas Lijic, domicilié 20 rue des vergers à Muespach-le-Haut, pour une la création d'un garage : avis favorable.
- Déposée par monsieur Robert Uranie, domicilié 14a rue de Bâle à Muespach-le-Haut, pour un ravalement

de façades : avis favorable.

► Permis de construire :

- Déposé par monsieur Jacques Hostetter, domicilié 2 rue des sapins pour la création d'une véranda : avis favorable.

► Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par maître Christine Klein, notaire à Sierentz, pour la vente d'un appartement, appartenant à madame Karine VIERLING, domiciliée 53b rue du Bannot à Seloncourt sur la parcelle bâtie cadastrée section 3 n° 347, 380 et 383, d'une contenance de 2 319 m², rue de la vallée à Muespach-le-Haut à monsieur Giani MANSUTTI domicilié 4 rue de la chapelle à Geispitzen : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par maître Jean-Marc Lang, notaire à Saint-Louis, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 2 n° 337, d'une contenance de 728 m², 8 rue du bélier à Muespach-le-Haut, appartement aux époux Omid KIMIAEI, à monsieur Antoine Guiot et madame Sofia Boudoukha domiciliés 2 rue du chemin de fer à Sierentz : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.
- Déposée par messieurs Roger et Bernard Schmitt, pour la vente de la parcelle non bâtie cadastrée section 1 n° 351, d'une contenance de 1 372 m², rue Charles de Gaulle à Muespach-le-Haut à madame Céline Sadi, domiciliée 23 rue de Vallauris à Burnhaupt-le-Bas. Terrain grevé d'un emplacement réservé : la commune souhaite acquérir l'emprise nécessaire à la réalisation d'un trottoir.

► Intégration dans le domaine public communal de la voirie de la rue des vergers

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que la voirie du lotissement « le Clos des vergers » a été récep-

Les travaux du conseil municipal

tionnée le vendredi 17 octobre 2014. Il convient donc à présent d'accepter la cession des parcelles constituant l'assise de la rue des vergers à l'euro symbolique, puis de diligenter une enquête publique visant à son intégration dans le domaine routier communal.

Par courrier, la société Sodige nous a signifié qu'elle avait demandé à l'étude de maître Tresch-Thuet, notaires à Mulhouse, d'établir le projet de cession à l'euro symbolique. Cette cession concerne des parcelles d'un total de 3 572 m².

Le conseil municipal approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles concernées.

► **Déclassement d'un chemin désaffecté et versement dans le domaine privé de la commune**

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que dans le cadre du développement de la commune, un projet de lotissement dans la zone AUa3 est en train de prendre forme. Cette zone englobe le chemin désaffecté correspondant à l'emprise de l'ancienne ligne de chemin de fer. La commune a été contactée afin de céder ce terrain au lotisseur.

Il sera nécessaire de déclasser ce chemin et de l'intégrer au domaine privé de la commune avant de pouvoir le céder. Pour cela une enquête publique sera nécessaire et devra être organisée avant que le conseil municipal puisse se prononcer. Le chemin à déclasser est situé entre la rue du vignoble et la parcelle cadastrée section 2 n° 60 appartenant à monsieur Bernard Schmitt et il devra être arpenté pour les besoins de l'enquête.

Le conseil municipal approuve le déclassement du chemin désaffecté situé entre la rue du vignoble et la parcelle cadastrée section 2 n° 60 appartenant à monsieur Bernard Schmitt et charge monsieur le maire de mettre à l'enquête publique le projet de déclassement de ce tronçon de chemin et son intégration dans le domaine privé de la commune.

Concernant ce projet d'ouverture à l'urbanisation de la zone AUa3, monsieur le maire indique qu'il ne pourra se réaliser qu'après modification du PLU et plus particulièrement du phasage des opérations prévues dans le programme d'aménagement et de développement durable (PADD). L'objectif de cette modification sera donc d'inverser les priorités d'urbanisation ; ainsi la zone AUa1 passera en priorité numéro 2, la zone AUa2 en priorité

numéro 3 et la zone AUa3 en priorité numéro 1. Cette mesure permettra de ne pas entraver le développement de la commune.

Monsieur Serge Springinsfeld rappelle qu'il s'agissait à l'origine de terrains remembrés à vocation agricole et que ce sont donc des parcelles de surface importante appartenant à quelques propriétaires seulement qui sont concernées.

Monsieur Jean-Paul Groeppelin ne trouve pas normal que des terrains remembrés se retrouvent en zone constructible.

Monsieur Fernand Wieder indique que cette procédure devra faire l'objet d'une modification du PLU à l'initiative de la communauté de communes Ill et Gersbach, compétente en matière de développement du territoire.

► **Projet de création d'un trottoir**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que la parcelle cadastrée section 1 n° 351, anciennement 2 rue Charles de Gaulle, a été vendue. Monsieur le maire propose de profiter de cette vente pour acquérir par tous les moyens nécessaires l'emprise nécessaire à la création d'un trottoir. Il rappelle qu'un emplacement réservé a été inscrit à cet effet au PLU.

En effet, l'absence totale de trottoir à cet endroit constitue un danger pour les écoliers qui se rendent de l'école à la salle polyvalente ou encore les mères de famille qui vont chercher leurs enfants à l'école et de manière générale pour tous les piétons qui empruntent cet itinéraire.

Le conseil municipal approuve la création du trottoir en question.

► **Divers urbanisme**

Monsieur le maire évoque le problème des terrains qui, bien que devenus constructibles, restent en friche. Ces terrains sont souvent mal entretenus et engendrent des nuisances mais aussi une perte fiscale pour la commune. Il souhaite que soit recherchée une solution fiscale permettant de limiter ce phénomène et inciter les propriétaires à construire.

► **Vente de terrain**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que, suite à la création de la déchèterie intercommunale, l'ancien site communal de dépôt des déchets verts est à pré-

sent désaffecté. Ce terrain est composé de trois parcelles d'une contenance totale de 21,49 ares.

Il fait part de la demande d'un habitant de la commune, monsieur Jean-Louis Boeglin, propriétaire d'une parcelle voisine, qui souhaite acquérir ces parcelles communales afin de désenclaver sa propriété.

Monsieur Philippe Boeglin, quittant la salle et ne prenant part ni au débat, ni au vote, le conseil municipal approuve la vente en l'état des parcelles cadastrées en question à monsieur Jean-Louis Boeglin, domicilié 38 rue de Bâle à Muespach-le-Haut et fixe le prix de cession à 1 250 €.

► **Chasse communale : choix du procédé d'attribution et fixation du montant du loyer**

Monsieur le maire rappelle que la commune de Muespach-le-Haut a loué la chasse selon le procédé du gré à gré à monsieur Georg Mackensen en 2005. Le loyer était alors de 4 650 € annuel pour la location de la chasse et de 150 € pour la location du blockhaus.

Monsieur Georg Mackensen a d'ores et déjà fait part de son souhait de voir cette location renouvelée pour la période 2015/2024.

Dans son dossier de candidature, l'actuel locataire propose de passer le loyer annuel à 4 500 € pour la location de la chasse et 100 € pour la location du blockhaus.

Vu l'avis de la commission consultative de la chasse communale du 24/10/2014, le conseil municipal décide de louer la chasse communale pour la période 2015/2024 selon le procédé de gré à gré, fixe le montant annuel du loyer à 4 650 € et le montant annuel du blockhaus à 100 € et autorise monsieur le maire à signer la convention de gré à gré à venir.

► **Utilisation du produit de la chasse : période 2015 à 2024**

Monsieur le maire indique aux membres du conseil que dans les départements d'Alsace-Moselle, il est prévu d'affecter le produit de la location de la chasse à la couverture de la cotisation à la caisse d'assurance des accidents agricoles (CAAA). En 2009, lors de la dernière consultation, il avait été décidé de répartir le produit de la chasse de la façon suivante :

► 70 % à la couverture de la CAAA.

► 30 % pour l'entretien des chemins.

Il propose que cette mesure soit reconduite selon la même répartition pour la période 2015/2024.

Le conseil municipal approuve ce mode de répartition du produit de la chasse pour la période 2015/2024.

► **Mise à disposition à titre précaire d'un terrain communal**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que depuis l'exercice 2012, la commune de Muespach-le-Haut met à disposition à titre gracieux et précaire le site de l'ancien terrain de football à monsieur Stéphane Lecat afin d'y exploiter un espace de loisirs sous la forme de structures gonflables. La mairie a été destinataire en septembre 2014 de doléances de riverains qui se plaignaient de nuisances sonores. Il propose donc de mettre fin à cette mise à disposition à titre précaire à partir de l'exercice 2016, ce qui laissera le temps à monsieur Lecat de trouver une solution de remplacement.

Le conseil municipal, considérant les doléances des riverains du parc Zébuland, décide de ne pas renouveler la mise à disposition de l'ancien terrain de football à compter de l'exercice 2016.

► **Divers**

► Madame Fabienne Rey rappelle le projet d'organisation d'une journée citoyenne qui aurait lieu le 30 mai 2015. Dans ce cadre, Monsieur le maire indique qu'une équipe pourrait se charger de l'entretien de l'ancien cimetière. Pour plus d'efficacité, une information devra paraître dans le prochain bulletin communal.

► Monsieur le maire annonce que la cérémonie des vœux du Nouvel An est fixée au 11 janvier 2015.

► Madame Waldt fait également part de la proposition d'un riverain de la rue de la diligence qui souhaiterait que soit installé un panneau d'entrée d'agglomération, ce qui permettrait de réduire la vitesse dans cette rue. Il est répondu que ce projet a déjà été évoqué et qu'il sera mis en œuvre dans le cadre du programme de sécurisation des voiries à venir.

Séance du 24 novembre 2014

► Urbanisme

Certificats d'urbanisme :

- Informatif déposé par la SCP Tresch et Thuet, notaires à Mulhouse, pour la vente de la parcelle bâtie cadastrée section 4 n° 195, 196 et 197, d'une contenance de 1 053 m², 20 rue des noyers à Muespach-le-Haut : terrain situé en zone Ub du PLU.

Déclarations d'intention d'aliéner :

- Déposée par la SCP Tresch et Thuet, notaires à Mulhouse, pour la vente d'une maison, appartenant à monsieur et madame Emile Kuentz, domiciliés 20 rue des noyers à Muespach-le-Haut sur la parcelle bâtie section 4 n° 195, 196 et 197, d'une contenance de 1 053 m², 20 rue des noyers à Muespach-le-Haut à monsieur Holger Daumann et madame Samantha Rizzo domiciliés 6 rue du ruisseau à Kembs-Loeche : la commune ne fera pas usage de son droit de préemption urbain.

► Chemin désaffecté : arpentage et possession trentenaire (annule et remplace la décision du 27/10/2014)

En préambule, Monsieur le maire rappelle que la commune de Muespach-le-Haut a demandé à la communauté de communes Ill et Gersbach de la modification de son plan local d'urbanisme, notamment en ce qui concerne le numérotage des zones à urbaniser et le redécoupage d'une des zones. En effet, le projet de la zone référencée AUa3 est plus avancé que celui des autres zones AUa1 et AUa2. Le plan local d'urbanisme indique clairement que les zones à urbaniser ne peuvent s'ouvrir qu'en respectant l'ordre dans lequel elles apparaissent dans le document d'urbanisme.

Un débat s'engage, monsieur Jean-Paul Groeppelin demandant si deux lotissements pourront se construire simultanément. Monsieur le maire répond que les propriétaires d'une des zones ne sont pas d'accord et que de ce fait, il n'est pas possible d'engager simultanément deux projets de création de lotissement, et que par ailleurs les délais d'instruction et de création du lotissement rendent

impossible cette simultanéité.

Monsieur Stéphane Niglis pose la question du devenir de la zone où les propriétaires ne sont pas d'accord. Monsieur le maire indique que le lotissement pourra se faire avec les propriétaires qui sont d'accord, quant à ceux qui ne sont pas d'accord, ils devront, s'ils souhaitent construire, réaliser un nouveau parcellaire.

Monsieur Jean-Paul Groeppelin pense que l'on devrait en priorité utiliser l'ancien terrain de football. Monsieur le maire indique que ce terrain est situé en zone U du plan local d'urbanisme et qu'il ne risque pas d'être déclassé. Il rappelle qu'en 2017, tous les documents d'urbanisme devront être en conformité avec le schéma de cohérence territoriale et dans ce nouveau cadre, rien n'indique que l'emprise des zones AUa ne sera pas réduite.

Monsieur Jean-Paul Groeppelin demande s'il ne serait pas plus judicieux de favoriser la création de commerces locaux plutôt que des maisons d'habitation. Monsieur le maire indique qu'historiquement, il n'y a jamais eu de commerces à Muespach-le-Haut et que les habitants de la commune ont l'habitude d'aller dans les grandes surfaces de Saint-Louis, Waldighoffen ou Hirsingue. Les petits commerces de proximité ont d'énormes difficultés à pérenniser leur activité. Il rappelle que deux demandes ont déjà, par le passé, été évoquées mais que les porteurs de projet n'ont jamais mené le projet à terme. Il indique que si une demande de création de commerce arrivait en mairie, la commune serait prête à aider le porteur de projet.

Monsieur Serge Springinsfeld n'est pas persuadé de la pertinence de l'argument avancé par monsieur le maire, de petits commerces se créent et arrivent à vivre de leur activité dans de nombreuses communes.

Il demande si justement dans le cadre de la modification de notre plan local d'urbanisme, il ne serait pas utile de modifier le règlement sur des zones spécifiques comme l'ancien terrain de football, de manière à lui donner plus de souplesse, par exemple en ce qui concerne les hauteurs de construction. Cette mesure permettrait peut-être de favoriser la création de commerces.

Monsieur Jean-Paul Groeppelin pense qu'une activité paramédicale telle qu'une pharmacie ramènerait de l'ac-



Madame Madeleine MAILLOT a fait officiellement son entrée dans le club des octogénaires le 8 août.



Le 28 septembre, monsieur Louis SCHOLLER a reçu les maire et les adjoints à l'occasion de son 90^e anniversaire.

Benquet - 23, 24 et 25 août 2014

Commémoration du 75^e anniversaire de l'évacuation



Les (brefs) discours de circonstance n'ont pas trop retardé le moment de l'apéritif de bienvenue offert par la commune de Benquet.



Si l'ambiance est plutôt au recueillement lors de l'office religieux et de la cérémonie officielle...



... elle est bien plus détendue par la suite, au cours du grand banquet.



Landais et Alsaciens réunis pour la photo souvenir.

Fête des Aînés 7 décembre 2014





Le maire et les adjoints ont rendu visite à madame Marthe BOHRER le 2 octobre pour fêter avec elle son 95^e anniversaire



Le 16 novembre, c'est monsieur Robert GOEPFERT qui a eu l'occasion de raconter ses souvenirs aux délégués de la commune, à l'occasion de son 90^e anniversaire.

tivité sur la commune. Monsieur le maire répond que la création d'officine répond à une procédure très stricte qui implique entre autres l'agence régionale de santé et qu'elle ne peut être créée du seul fait de la commune. Elle répond aussi aux prescriptions du schéma de cohérence territoriale qui est en fait un plan local d'urbanisme à l'échelle du Sundgau. Il rappelle que dans ce cadre, le SCOT a planifié les zones à développer et que Muespach-le-Haut ne figure ni dans le pôle centre qui va d'Altkirch à Hirsingue, ni dans les pôles secondaires.

Monsieur Serge Springinsfeld s'insurge du fait que des communes comme Muespach et Muespach-le-Haut, qui à elles deux approchent les 2 000 habitants, verront leur développement freiné par un document d'urbanisme, le SCOT, au profit de pôles de plus petite taille et qu'il faudra toujours prendre son véhicule pour aller faire ses courses ou se faire soigner.

Monsieur le maire rappelle que pour être considéré comme un pôle secondaire, il ne suffit pas d'avoir une population nombreuse, il faut aussi qu'il y ait un tissu économique, or il n'y a pas de commerces à Muespach-le-Haut et il n'y a pas non plus de projets de création de commerces. Des communes classées bourg-centre ont fait l'amère expérience du départ des commerces et de l'absence de nouveaux projets.

Monsieur Serge Springinsfeld rappelle qu'il existe des structures spécialisées dans le conseil à la création d'entreprises et qu'elles peuvent utilement conseiller et accompagner les porteurs de projets, mais il faut qu'il y ait une volonté politique de favoriser ces créations de commerces.

Monsieur Fernand Wieder rappelle qu'en ces temps de crise et de baisse du pouvoir d'achat, le budget des ménages n'est pas extensible et que ce n'est pas en créant des commerces que les gens vont dépenser plus.

Pour conclure ce débat, Monsieur le maire rappelle que la commune de Muespach-le-Haut est prête à examiner toutes les demandes de création de commerces sur le ban de la commune.

Monsieur le maire met au vote la délibération suivante :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que dans le cadre du développement de la commune, un projet de lotissement dans la zone AUa3 est en train de prendre forme. Cette zone englobe le chemin désaffecté qui accueillait autrefois la ligne de chemin de fer, ce qui implique que la commune a été contactée afin de céder ce terrain au lotisseur.

Il avait été évoqué, dans un premier temps, de mettre à l'enquête publique le déclassement de ce chemin, or renseignement pris, cette procédure n'est plus d'actualité puisque ce type de chemin est inscrit au domaine privé de la commune. Il convient donc simplement de le faire borner afin d'obtenir un numéro de parcelle.

Le chemin à borner est situé entre la rue du vignoble et la parcelle cadastrée section 2 n° 60 appartenant à monsieur Bernard Schmitt et il devra être arpenté pour les besoins de l'enquête et afin de définir la surface précise à céder et donc son prix.

Le conseil municipal approuve le bornage du chemin désaffecté en question et autorise monsieur le maire, une fois cette opération réalisée, à signer le certificat de possession trentenaire qui établira que la commune de Muespach-le-Haut est propriétaire de cette parcelle.

▶ **Rénovation de l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers : choix des entreprises**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil qu'il avait été décidé de rénover l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers de la rue Charles de Gaulle. Ces travaux concernaient essentiellement la charpente et l'installation électrique, les finitions devant être assurées par l'amicale des sapeurs-pompiers.

En ce qui concerne la charpente des devis ont été demandés aux entreprises :

- ▶ TRAPP de Hegenheim : 4 394,10 € hors taxes (mais utilise des tuiles mécaniques et non des tuiles Biberschwanz),
- ▶ Charpentes SCHMITT de Berentzwiller : 7 302 € hors taxes (utilise uniquement des tuiles Biberschwanz),
- ▶ Kleinmann de Hegenheim : 6 278 € hors taxes.

Pour ce qui concerne la partie électricité :

- ▶ DIETSCHY de Waldighoffen : 2 240 € hors taxes
- ▶ SODIELEC de Bisel : 2 362 € hors taxes

Considérant que ce bâtiment était recouvert de tuiles de type Biberschwanz et qu'il convient de le restaurer à l'identique,

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à passer commande des travaux,

- ▶ pour la partie charpente à l'entreprise SCHMITT pour un montant hors taxes de 7 302,00 €,

Les travaux du conseil municipal

► pour la partie électricité à l'entreprise Dietschy pour un montant hors taxes de 2 240 €.

► Conseil de Fabrique de l'église paroissiale de Muespach-le-Haut : demande de subvention

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que le conseil de Fabrique de l'église paroissiale a entrepris un certain nombre de travaux, comme la réparation du système de chauffage, mais a aussi participé à la vie du village en organisant son traditionnel repas choucroute. Il propose donc d'attribuer au conseil de Fabrique une subvention de 275 €.

Le conseil municipal approuve l'attribution de cette subvention au conseil de Fabrique de l'église.

► Organisation de la fête de Noël

Le repas de Noël devrait rassembler une centaine de personnes. Madame Denise Schermesser pose la question du traditionnel cadeau offert aux participants. Elle estime que l'on devrait également offrir un cadeau aux personnes qui sont toujours venues et qui ne peuvent plus participer à la manifestation pour des raisons de santé. Le principe est approuvé par le conseil municipal.

► Mise en place d'une œuvre d'art contemporaine

Monsieur le maire rappelle que le syndicat mixte pour le Sundgau a initié un programme de mise en place d'œuvres d'art contemporain. Ce programme prévoit que dans chaque communauté de communes, une commune accueillera une œuvre. Muespach-le-Haut aura ainsi le privilège d'héberger une œuvre d'Anne ZIMMERMANN, artiste plasticienne de Wittersdorf qui a imaginé une structure

d'environ deux mètres de hauteur qui supportera une barque accueillant deux ruches.

► Divers

► Monsieur Fernand Wieder fait un compte rendu de la commission « eau » de la communauté de communes Ill et Gersbach et de la décision de poser une nouvelle conduite au Willerhof. Toujours dans le domaine de l'eau, il évoque la réhabilitation du réservoir d'eau de Roppentzwiller avec un traitement de l'eau au charbon actif.

► Madame Annick Waldt demande s'il ne serait pas possible d'éclairer le local à poubelles de la salle communale.

► Madame Sara Hemmerlin indique que la question du devenir de l'ancien cimetière lui a été posée. Il n'est rien prévu sur le site, si ce n'est son entretien courant.

► Madame Bénédicte Richert fait le point sur la réunion du conseil de l'école élémentaire. L'effectif actuel est de 93 élèves et devrait passer à 84 en 2015.

► Madame Francine Gutzwiller fait le point sur la réunion du conseil de l'école maternelle. L'effectif est de 70 élèves dont 23 en petite section, 24 en moyenne section et 23 en grande section. Elle fait part de la demande de madame Monique Prautois, directrice, qui souhaiterait une 3^e ATSEM.

► Madame Denise Schermesser fait le compte rendu de la réunion enfance jeunesse de la communauté de communes Ill et Gersbach. Elle indique que la communauté de communes n'organisera plus le téléthon. Dans le domaine des animations, elle précise que l'activité est stable voire en augmentation. Elle évoque un projet de création d'un périscolaire centralisé au niveau de la communauté de communes.



SCHTUVA

Un parcours d'art durable dans le Sundgau

Dès la fin de cet hiver débutera, au carrefour de la route de Knoeringue,, un chantier quelque peu inhabituel. En effet, le petit bout de terrain en herbe jouxtant ce carrefour – terrain mis à disposition gracieusement par sa propriétaire Colette Stehlin – accueillera une œuvre d'art qui s'annonce assez spectaculaire. Sans vouloir déflorer totalement le projet, voici quelques indices sur la nature de l'œuvre qui sera installée ainsi que sur l'artiste qui l'a imaginée. Ce projet de parcours d'art initié par le Syndicat mixte du Sundgau s'intitule « Schtuwa ». Chez nous, on dirait plutôt « Stuba » ! Quelle que soit son appellation, il s'agit d'un espace de rencontre, de discussion et d'échanges.

Qu'attendons-nous d'une œuvre d'art ? Qu'elle soit belle, qu'elle plaise, que l'on puisse se dire : « J'aimerais l'avoir chez moi » ? Certainement ! Mais l'art peut aussi nous étonner, nous interpeler, nous questionner, susciter des émotions et sentiments de toutes sortes. De l'adhésion inconditionnelle au rejet le plus absolu, une vaste palette de réactions peut se dessiner. C'est de l'expression de ces réactions, des débats qu'elle suscitera, des regards que nous lui accorderons que vivra l'œuvre. La verrons-nous de la même manière au fil du temps ? Saurons-nous l'appriivoiser ?

Nul doute que le « radeau » - c'est ainsi que s'intitule l'œuvre d'art en question – fera parler dans les chaumières : des opinions s'exprimeront, des verdicts tomberont, plus ou moins définitifs, les « pour » et les « contre » se prononceront, argumenteront. Et le projet « Schtuwa » aura atteint son objectif...

► Extraits du dossier de Presse

Le projet

Le Sundgau se caractérise par ses paysages vallonnés, entre forêts, étangs, champs et villages. Doté d'une identité locale très forte et spécifique, incarnée par sa langue, sa cuisine, son patrimoine architectural et naturel, le territoire explore le thème de la nature merveilleuse dans ses actions culturelles et touristiques.

Le Syndicat mixte du Sundgau et ses sept communautés de communes ont souhaité développer un parcours d'art contemporain sur leur territoire. Un choix de politique culturelle rare et audacieux. L'association COAL, art et développement durable, a été missionnée pour accompagner les deux premières éditions de cette initiative. Son objectif est de présenter des œuvres dans les villages du Sundgau pour initier une réflexion sur le paysage, l'écologie, l'espace public et la vie locale.

Le Pays du Sundgau

En 2008, le pays du Sundgau a mené une expertise culturelle à l'échelle du territoire. Cette expertise, établissait les constats suivants :

«Le Sundgau jouit d'une identité forte, à l'extérieur

comme à l'intérieur du Pays. Le Pays du Sundgau n'est pas une création abstraite mais le produit d'une évolution historique, d'une réalité administrative, combinée à un cheminement intercommunal original et à la volonté locale de mieux s'organiser sur un territoire identifiable culturellement. Dans un pays d'identité forte, l'arrivée de « nouveaux » habitants porteurs d'autres modes de vie, d'autres habitudes de consommation de biens et de services bouleversent d'anciens équilibres. Mais elle est aussi une chance pour le pays d'une nouvelle dynamique que la culture peut impulser par le soutien et l'engagement des collectivités publiques.»

COAL

L'association COAL, Coalition pour l'art et le développement durable, a été créée en France en 2008 par des professionnels de l'art contemporain, du développement durable et de la recherche dans le but de favoriser l'émergence d'une culture de l'écologie.

COAL conçoit et organise des expositions d'art contemporain et des événements culturels sur les enjeux du développement durable, remet chaque année le Prix COAL «Art et Environnement», participe à la connaissance et à la diffusion de la culture durable.

Informations pratiques

Schtuwa

La Schtuwa était la pièce à vivre de la maison sundgavienne traditionnelle.

C'est dans ce lieu de rassemblement et d'échanges que la langue, les contes, l'histoire et la cuisine, en somme la culture du territoire, se forgeait et se partageait.

Le parcours d'art contemporain du Sundgau qui en reprend le nom propose de généraliser les échanges entre les habitants et les visiteurs en faisant des œuvres d'art extérieures du parcours sur le territoire autant de Schtuwa collectives. Chaque œuvre se veut un prétexte à générer des échanges entre les publics grâce à leur dimension participative ou symbolique de la richesse du territoire.

Cette richesse est "de nature merveilleuse" comme le signe le Syndicat mixte du Sundgau. Une signature qui fait aussi bien référence à la richesse géographique de ce territoire qu'à la richesse de sa culture.

Et à l'heure où les questions de développement durable sont devenues cruciales pour l'avenir, comment conjuguer l'émergence d'une culture du développement durable qui renouvelle le regard sur l'environnement et la nature merveilleuse, avec la pérennité et la force de l'identité locale ? C'est pour explorer ce questionnement que ce parcours d'art contemporain met en perspective la nouvelle dimension merveilleuse de la nature à l'aune de la conscience environnementale. Une dimension qui mérite d'être réinvestie par l'imaginaire.

► Le projet

RADEAU

La monoculture du maïs s'est largement développée dans le Sundgau. Ce fait associé à l'usage de pesticides et la suppression des haies provoque un effondrement de la population des pollinisateurs. Dans ce biotope appauvri et parfois nocif, les ruches survivent avec difficulté, les apiculteurs doivent nourrir leurs abeilles à partir du mois de juillet afin d'éviter la famine.

Anne Zimmermann propose une embarcation (à fond plat comme sur les étangs sundgaviens) voguant sur un champ de maïs. Cette embarcation supporte deux ruches habitées.

Sur une mer de maïs dérivent deux naufragés, c'est un « Radeau de la Méduse » apicole.

De cette barque en situation si périlleuse coulera le miel.

L'artiste se charge en collaboration avec un apiculteur du suivi des ruches pour une période de deux ans (pause des hausses, nourrissage, soins et extraction du miel).

► L'artiste

Anne Zimmermann est née en 1973 à Mulhouse. Elle vit et travaille à Wittersdorf (Haut-Rhin). Elle utilise des médias tels que le volume, le dessin, l'écriture, la vidéo, l'installation et la performance. En 2003 elle crée un personnage au nom de Paula Orpington. Personnage mi-femme, mi-poule fabriqué avec 50 peaux de poulets naturalisées. Elle habitera ce personnage jusqu'en 2008. Ce personnage décède symboliquement en 2010 ; il sera autopsié lors d'une performance.

Depuis, sa réflexion se poursuit sur les rapports que l'on entretient avec l'organique et l'animalité. La marge et le rejeté deviennent les vecteurs principaux de ses propositions plastiques. En 2013 elle crée avec Alexandre Kittel un duo de musique électronique « Picobelo ».

La rédaction de textes poétiques a d'abord accompagné cette activité artistique, par la suite ils sont devenus des éléments constitutifs. Ces textes sont associés à des vidéos et des performances.



Informations pratiques

► Pour joindre le secrétariat de mairie

Par courrier :

Mairie de Muespach-le-Haut

1 rue de Delle

68640 Muespach-le-Haut

Par téléphone :

03 89 68 60 26

Par fax :

03 89 68 78 64

Par courrier électronique :

mairie.muespachle-haut@wanadoo.fr

Le site internet de la commune :

www.muespach-le-haut.fr



► Fonctionnement du secrétariat de mairie

Accueil du public

Monsieur Gilbert SORROLDONI, Secrétaire de Mairie, reçoit le public

- Le mardi de 15 h à 18 h
- Le mercredi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Le jeudi de 15 h à 18 h.

► Guide des démarches administratives :

Pour vous aider dans vos démarches administratives :

Un n° de téléphone : 3939

Une adresse web : www.service-public.fr

► Muespach-le-Haut sur la toile !

Retrouvez aussi ce bulletin communal intégralement en couleur, ainsi que toutes les dernières actualités sur le site web de la commune, à l'adresse :

www.muespach-le-haut.fr

N'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour améliorer le site et à profiter des services offerts, notamment à la rubrique «Je cherche/Je propose».

► Stationnement sur les trottoirs

Règle aussi essentielle que peu respectée: **l'arrêt ou le stationnement sur le trottoir ou à cheval sur le trottoir sont strictement interdits (sauf signalisation spécifique l'autorisant).**

Le trottoir est considéré comme une voie spécialisée pour piétons. Donc de même qu'il est interdit de rouler, s'arrêter, stationner sur une bande cyclable, il est interdit de poser une roue sur le trottoir !

Attention cependant, on peut rouler dessus pour le traverser, par exemple pour rentrer dans une propriété privée ou un parking.

Les mamans et leurs enfants en poussettes, les écoliers et collégiens, les personnes âgées, les promeneurs et les personnes à mobilité réduite vous remercient pour votre civisme.

Informations pratiques

► Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie.

Cette obligation est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire et donne lieu à la délivrance d'une attestation de recensement.

Cette attestation sera exigée lors de l'inscription aux examens ou concours organisés par l'État ou pour l'inscription aux cours de conduite accompagnée et au permis de conduire.

En résumé, vous aurez seize ans :

- en janvier, février, mars : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de mars,
- en avril, mai, juin : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de juin,
- en juillet, août, septembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de septembre,
- en octobre, novembre, décembre : présentez-vous en mairie avant la fin du mois de décembre.

Cette inscription n'a aucun caractère automatique, vous devez faire la démarche de vous présenter en mairie.

► Déclaration d'arrivée et de départ en mairie

Quotidiennement, le secrétariat de mairie est appelé à délivrer des documents administratifs faisant apparaître l'adresse et l'état civil du demandeur et ce dans tous les domaines de la vie courante : justificatif de domicile, demande de cartes d'identité, légalisation de signatures, certificat de vie, caisse d'allocations familiales, carte grise, etc...

Cette délivrance ne peut se faire que si vous êtes régulièrement inscrit auprès du secrétariat de mairie.

Il est donc important que vous signaliez votre arrivée dans la commune ou votre départ. Cette formalité simplifiera considérablement vos démarches administratives.

► Liste électorale

Les inscriptions sur la liste électorale de la commune procèdent d'une démarche volontaire, il n'y a donc aucun caractère d'automatisme. Si vous venez d'emménager, il est possible de vous inscrire en mairie.

► Élections en 2015

Deux scrutins auront lieu en 2015 :

- Les 22 et 29 mars : élections départementales
- Date à définir (fin d'année ?) : élections régionales

► Opération «Brioches» au profit de l'A.P.E.I.

La solidarité et la générosité ont une nouvelle fois été au rendez-vous de la traditionnelle vente de brioches au profit des personnes handicapées mentales de l'A.P.E.I. de Hirsingue.

L'édition 2014 a permis de vendre dans notre commune 270 brioches pour un montant de 1 432 €. M. Fernand Heinis, président de l'association, nous demande de transmettre ses plus vifs remerciements aux vendeuses bénévoles ainsi qu'aux généreux donateurs.

Le produit de cette opération « Brioches » permet d'améliorer le cadre de vie des personnes défavorisées accueillies dans les structures. Il servira notamment à financer une partie des travaux de rénovation des chambres et à poursuivre l'humanisation des unités de vie du site.

Plantations

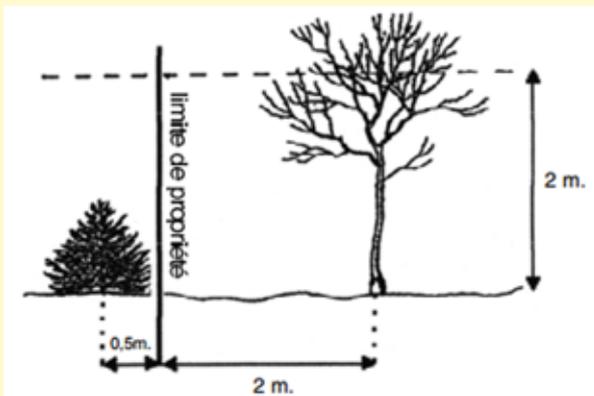
Vous pouvez faire pousser des arbres et plantations librement dans votre jardin. Toutefois, certaines règles de distance sont à respecter à proximité de la propriété de votre voisin. L'entretien des plantations mitoyennes ou situées en limite de propriété ainsi que la cueillette des fruits de vos plantations répondent également à une réglementation précise.

► Règles de distance

Si vous souhaitez planter un arbre en limite de propriété, les distances à respecter par rapport au terrain voisin varient selon la hauteur de votre plantation.

- Arbres et arbustes d'une hauteur supérieure à 2 m à l'âge adulte (et non le jour de la plantation...) doivent être plantés à au moins 2 m de la limite de propriété.
- Arbres et haies ne dépassant pas 2 mètres doivent être plantés à au moins 50 cm de la limite de propriété.

La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.



Si les plantations de votre voisin ne respectent pas les distances légales, vous pouvez exiger qu'elles soient arrachées ou réduites à la hauteur légale, à moins que les plantations existent depuis au moins 30 ans.

En cas de refus, vous devez saisir le tribunal d'instance.

► Règles d'entretien et de cueillette

Votre voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches de vos arbres qui dépasseraient sur sa propriété. Pour cela, il a besoin de votre accord.

En revanche, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice... Et c'est alors à vous

de vous mettre en règle.

Le droit de recépage autorise votre voisin à couper lui-même les racines de vos arbres qui avancent sur son terrain. Ce droit est acquis même si les distances réglementaires sont respectées. Il est préférable de prévenir votre voisin avant d'agir : la suppression d'une ou plusieurs racines peut provoquer le dépérissement du végétal concerné.

Vous pouvez de même tailler librement les ronces ou brindilles qui empiètent sur votre propriété. La taille doit se faire à la limite de votre propriété.

Vous êtes autorisé à ramasser tous les fruits du voisin qui tomberaient dans votre propriété. L'inverse est bien entendu tout aussi vrai !

En revanche, la récolte est interdite ! Vous n'avez donc légalement pas l'autorisation de cueillir les fruits portés par les branches qui dépassent la limite de propriété. Ainsi va la loi...

► Le temps qui passe : notion de prescription

Si vous n'avez pas réalisé vous-même les plantations, sachez qu'il existe une notion de prescription.

Ainsi, si vous pouvez prouver qu'un arbre ou une haie dépassait déjà il y a 30 ans de cela la hauteur maximale autorisée, l'élagage ne pourra être exigé. Idem pour un arbre mal placé.

► Responsabilité civile

Distances de plantation respectées ou non, le propriétaire d'un arbre est civilement responsable de tous les dégâts que celui-ci pourrait occasionner. Une racine puissante qui fendille une terrasse, une branche qui endommage une serre ou un abri de jardin...

► Pour conclure

Vous aimez la nature ; avec un peu de chance votre voisin aussi. Trouver un terrain d'entente est largement préférable dans ce genre d'affaires de voisinage. En admettant que vous ayez gain de cause et parveniez à faire couper l'arbre du voisin, son ressentiment sera probablement à la hauteur, et durable. Ne vaut-il pas mieux parfois supporter un peu d'ombre ou une branche gênante ? A méditer...

Les infos de la CCIG - Le PLUi

La Communauté de Communes Ill et Gersbach a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) en 2014. Ce PLUi remplacera l'ensemble des différents documents d'urbanisme actuellement en vigueur sur la Communauté de Communes.

► Qu'est-ce que le PLUi ?

Le PLUi est un document d'urbanisme qui, en plus de définir de façon précise le droit des sols applicable à chaque terrain, exprime un projet de développement du territoire (communal et intercommunal) pour une quinzaine d'années. Élaborer un PLUi, c'est répondre à la question suivante : « Quel territoire voulons-nous habiter et laisser à nos enfants ? »

Le dossier de PLUi se compose :

- D'un rapport de présentation constitué d'un diagnostic du territoire et de l'ensemble des justifications et évaluations des incidences du projet de PLUi sur l'environnement.
- D'un projet d'aménagement et de développement durables fixant les grandes orientations du développement futur du territoire.
- De plans de zonage et de règlement.
- Des orientations d'aménagement et de programmation qui fixent notamment les principes d'aménagement des zones à urbaniser.
- D'annexes (plans des réseaux d'eau et d'assainissement, liste des servitudes d'utilité publique...).

► Qui participe à l'élaboration du PLUi ?

- Les élus locaux qui traduisent, dans les documents, leur projet de territoire.
- Un groupement de bureaux d'études spécialisés, dont le mandataire est TOPOS, qui conseille et aide la Communauté de Communes à élaborer son PLUi.
- Les personnes publiques associées (Direction départementale des Territoires, Chambre d'agriculture, Conseil général du Bas-Rhin, Chambre de Commerce, Syndicat mixte du Schéma de cohérence territoriale du Sundgau...) qui seront consultées sur le projet et don-

neront leur avis. Leur rôle est de vérifier si le document respecte les lois en vigueur et s'inscrit dans les orientations des documents d'échelle supracommunale.

- Les habitants qui, tout au long de l'élaboration, sont tenus informés et peuvent donner leur avis sur le projet.

► Le PLUi et la concertation avec la population

Les modalités de concertation retenues par la commune sont :

- Rédaction d'articles dans le bulletin municipal, et sur le site internet des Communes.
- La tenue d'au moins une réunion publique avec la population.
- Les études seront tenues à la disposition du public, en mairie ou en Communauté de Communes, pendant toute la durée de l'élaboration jusqu'à l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme intercommunal. Le dossier sera constitué et complété au fur et à mesure de l'avancement des études.
- Le public pourra en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des mairies des communes membres ou de la Communauté de Communes, et faire connaître ses observations en les consignant dans un registre ouvert à cet effet.

À l'issue de cette concertation, un bilan sera dressé par le Conseil Communautaire, qui en délibèrera.

► Les étapes de l'élaboration du PLUi :

- Une phase technique d'élaboration du projet complet de PLUi au cours de laquelle se déroulera la concertation et qui devrait durer un peu moins de 2 ans.
- Une phase administrative avec consultation officielle des personnes publiques associées, enquête publique et approbation du PLU, qui devrait durer près de 9 mois.

Compte tenu des délais de production et des délais administratifs, l'élaboration d'un PLU prend un peu moins de 3 ans pour un total d'une centaine de réunions.

Naissances

Lilian CUSSO - le 16 janvier à Mulhouse
6b rue Charles de Gaulle

Anaé RICHARD - le 5 février à Saint-Louis
13 rue des vergers

Manon BAUMANN - le 17 février à Mulhouse
4 rue de la gare

Lucas COLIN - le 17 juillet à Altkirch
2 rue du chêne

Ayliné MARSZALEK-MARQUE - le 30 août à Mulhouse
18 rue de Bâle

Clélia CHENAH - le 27 septembre à Altkirch
14b rue des noyers

Léa BERGER - le 27 octobre à Saint-Louis
37 rue de Bâle

Yann CLAUSTRÉS - le 29 octobre à Altkirch
25 rue de Bâle

Naomie SCHLEGEL - le 2 décembre à Mulhouse
27 rue Saint-Georges



Mariages

Michel LEONI et Angela VALENTINO
le 21 juin à Cernay

Thomas ECKES et Anne LITZLER
le 21 juin à Henflingen

Mickaël OESCH et Tania WIEDMER
le 5 juillet à Muespach-le-Haut

Philippe GROEPPÉLIN et Cécile GOMEZ
le 17 juillet à Muespach-le-Haut

Thomas LIJIC et Stéphanie BOEGLY
le 22 novembre à Muespach-le-Haut

Décès

Monsieur Jean-Jacques ANDRÉ
le 19 avril

Madame Jeannette METZGER
le 2 juillet

Monsieur Patrick WISS
le 1^{er} septembre

Monsieur Jean-Paul HATSTATT
le 17 octobre

Madame Lucie SPINNHIRNY
le 22 décembre

Les grands anniversaires

Le 19 janvier	Madame HEMMERLIN Marie	92 ans
Le 19 janvier	Madame WIEDMER Anne	86 ans
Le 25 janvier	Monsieur MAURO Carmine	80 ans
Le 5 février	Madame HELL Paulette	80 ans
Le 2 mars	Monsieur HEMMERLIN Charles	84 ans
Le 26 mars	Monsieur GUTZWILLER René	82 ans
Le 7 avril	Madame KURTZEMANN Yvette	81 ans
Le 10 avril	Monsieur METZGER Charles	85 ans
Le 12 avril	Madame GOEPFERT Alice	89 ans
Le 13 avril	Madame JAROS Georgette	82 ans
Le 25 avril	Monsieur WIEDMER Pierre	84 ans
Le 6 mai	Madame GROEPELIN Marie	88 ans
Le 13 mai	Madame VINCENT Irène	88 ans
Le 22 mai	Madame HATSTATT Yvonne	86 ans
Le 25 mai	Madame GRAFF Marthe	82 ans
Le 29 mai	Madame BILGER Jeanne	90 ans
Le 19 juin	Madame KREBS Ernestine	84 ans
Le 27 juin	Madame HUMMEL Jeannette	82 ans
Le 8 juillet	Monsieur GOEPFERT Lucien	81 ans
Le 15 juillet	Monsieur NIGLIS René	80 ans
Le 16 juillet	Madame SPINNHIRNY Madeleine	87 ans
Le 7 août	Madame GROELL Mathilde	90 ans
Le 8 août	Madame MAILLOT Madeleine	81 ans
Le 24 août	Madame HELL Jeanne	92 ans
Le 20 septembre	Monsieur GRAFF Pierre	88 ans
Le 28 septembre	Monsieur SCHOLLER Louis	91 ans
Le 2 octobre	Madame BOHRER Marthe	96 ans
Le 5 octobre	Monsieur STEHLIN Fernand	83 ans
Le 7 octobre	Madame SCHLEGEL Yvonne	83 ans
Le 13 octobre	Madame DAVAL Louise	90 ans
Le 25 octobre	Madame NIGLIS Marthe	80 ans
Le 28 octobre	Madame RIFF Marie	90 ans
Le 9 novembre	Madame HAEFFLINGER Alice	87 ans
Le 16 novembre	Monsieur GOEPFERT Robert	91 ans
Le 11 décembre	Madame HEMMERLIN Odile	90 ans

Amicale de donneurs de sang

Projet de création d'une amicale de donneurs de sang

Chers amis donneurs de sang bénévoles ou futurs donneurs,

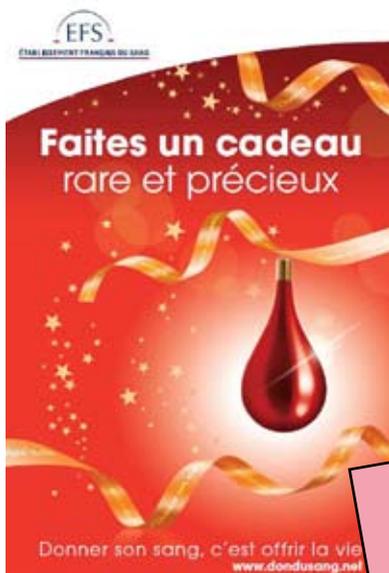
Muespach-le-Haut fait partie de ces quelques communes dans lesquelles le don du sang est certes une institution mais où il n'existe pas d'amicale de donneurs.

Les collectes, réalisées depuis de nombreuses années déjà en relation avec l'amicale des donneurs de sang bénévoles de Muespach, connaissent une fréquentation tout à fait honorable. Créer une amicale propre à Muespach-le-Haut aurait cependant du sens :

- elle permettrait de réunir les donneurs de sang bénévoles au sein d'une structure dans laquelle ils se reconnaîtraient,
- elle permettrait, par l'implication de ses membres, de promouvoir les différentes collectes afin d'amener de nouveaux donneurs et de « fidéliser » ceux qui ont déjà franchi le pas l'une ou l'autre fois mais qui ne renouvellent pas leur geste,
- elle permettrait d'offrir un accueil plus chaleureux aux donneurs, notamment en améliorant la collation d'après-don,
- elle permettrait de relayer auprès de la population et des donneurs toutes les informations relatives à la problématique du don du sang...

L'idée de la création d'une amicale nous a été suggérée par M. Yannick Clad, que vous pouvez joindre au 06 30 34 98 58 pour demander des informations complémentaires ou pour vous associer à lui afin de lancer concrètement le projet.

Yannick Clad sera présent à la collecte du 28 janvier à Muespach. N'hésitez pas à vous adresser à lui si ce projet vous semble intéressant.



Dates des prochaines collectes de sang

- le 28 janvier à Muespach
- le 22 avril à Muespach-le-Haut
- le 31 juillet à Muespach
- le 22 octobre à Muespach-le-Haut

Concert de Noël

Dimanche 14 décembre 2014

à 16h, église St Michel de

RIESPACH

au profit de l'association
« Solidarité pour Les enfants de Moernach »

Dimanche 11 janvier 2015

à 16h, église St Georges de

MUESPACH LE HAUT

Au profit de l'entretien de l'orgue

Avec les CHORALES réunies de
RIESPACH, FELDBACH,
MUESPACH et
MUESPACH LE HAUT

*Direction: Guillaume UEBERSCHLAG
Christophe ENDERLEN
Mireille SENDELIN*

L'ensemble de cuivres SUNDGAU BRASS
Direction : Philippe WENDLING

Entrée libre-Plateau

*Imprimé par les associations
Ne pas jeter sur la voir publique*

Calendrier des manifestations 2015

- 
- 11 janvier Réception de Nouvel An
- 28 janvier Don du sang à Muespach
- 31 janvier - 1^{er} février Repas «cochonailles» (Terre des Hommes Alsace)
- 14 février Loto (Tennis Club)
- 15 mars Tournoi pongiste (Club pongiste)
- 18 mars Danses ukrainiennes (Enfants de Tchernobyl)
- 21 et 22 mars Marche populaire (Association Saint-Georges)
- 12 avril Carpes frites (FC Muespach)
- 22 avril Don du sang à Muespach-le-Haut
- 7 mai Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945
- 17 mai Fête de l'abeille « Lune de miel » (APIS)
- 31 juillet Don du sang à Muespach
- 5 septembre Tartes flambées (Sapeurs pompiers)
- 20 septembre Marche de la Solidarité (Terre des Hommes Alsace)
- 26 - 27 septembre Exposition fruitière (Société des arboriculteurs)
- 4 octobre Repas «choucroute» (Conseil de Fabrique)
- 22 octobre Don du sang à Muespach-le-Haut
- 8 novembre Carpes frites (FC Muespach)
- 14 novembre Loto (Terre des Hommes Alsace)
- 29 novembre Spectacle de danse sportive (New York Dance Club)
- 6 décembre Fête de Noël des Aînés